



23 avenue de la division Leclerc
91290 - Arpajon

Téléphone : 01 60 83 80 60
Messagerie : ce.0910628n@ac-versailles.fr



IL ÉTAIT UNE FOIS... PASSPRO & AFFELNET

L'accès à la filière « Métiers de la Sécurité » se fait en 4 phases :

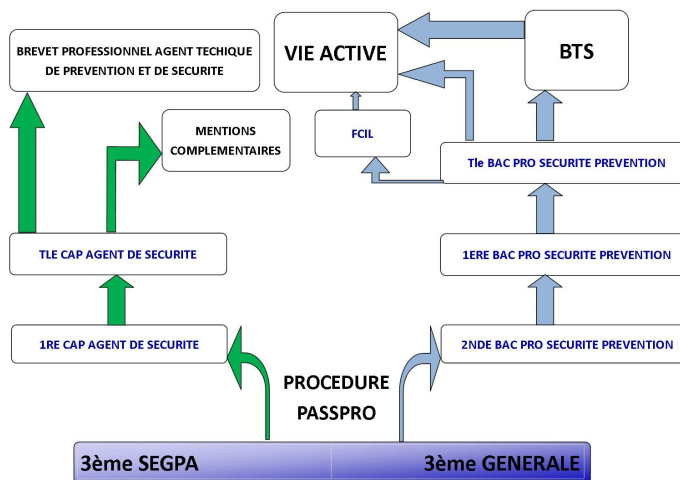
1^e étape : à partir de février, les candidats doivent demander à leur collège de les inscrire à la procédure PASSPRO. Ils seront convoqués dans le lycée de leur choix (dans l'Essonne, le lycée Nadar de Draveil ou le lycée Belmondo d'Arpajon) pour un entretien visant à tester leur motivation, leurs connaissances et leur projet. Cet avis, conjugué à celui du collège, est ensuite transformé en un bonus de points.

2^e étape : en mai, les candidats remplissent leur fiche de vœux et participent à la procédure AFFELNET. Chaque candidat se voit attribuer un nombre de points correspondant au total de leurs moyennes pondérées auxquelles s'ajoute le bonus passpro.

3^e étape : fin juin, les résultats de l'affectation sont signifiés aux candidats. C'est à ce moment-là qu'ils sont affectés, ou non, dans la filière MS.

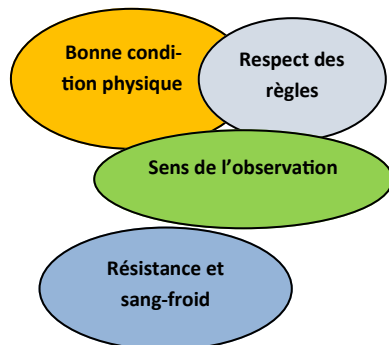
4^e étape : le lycée dans lequel le candidat a été affecté le convoque pour procéder à l'inscription définitive.

LES CURSUS



ENGAGEZ-VOUS !

L'accès à la filière des « Métiers de la sécurité » suppose un certain nombre de qualités...



LES ENSEIGNEMENTS BAC PRO CAP

| Matières | Horaires | Matières | Horaires |
|----------------------------|----------|------------------------|----------|
| Français Hist-Géo | 3,5 | Français Hist-Géo | 2 |
| Anglais | 2 | Anglais | 1,5 |
| Espagnol | 1,5 | Maths | 1,5 |
| Maths | 1,5 | Arts Appliqués | 1 |
| Arts Appliqués | 1 | EPS | 3 |
| EPS | 2,5 | Sécurité/Prévention | 11,5 |
| Sécurité/Prévention | 14 | Prévention santé | 17,5 |
| Prévention santé | 1 | Co-intervention | 1,5 |
| Co-intervention Français - | 1 | Co-intervention Math - | 1,5 |
| Co-intervention Math - | 1 | Chef d'œuvre | 3 |
| Accompagnement person- | 3 | Accompagnement | 3 |

LES DEBOUCHES

Les élèves détenteurs du CAP Agent de Sécurité sont destinés à entrer sur le marché du travail. Dès lors qu'ils ont 18 ans, ils peuvent occuper des emplois d'agent de sécurité, de convoyeurs de fonds, de policiers municipaux, d'adjoints de sécurité dans la police nationale. Pour les jeunes mineurs, une poursuite d'études peut s'avérer judicieuse. Il est alors possible d'envisager une mention complémentaire (« Sécurité civile et d'entreprise » ou « Sûreté des espaces publics ») ou de revenir vers un Bac Professionnel « Métiers de la Sécurité » ou autres filières.

Les bacheliers MS peuvent entrer dans la sécurité privée où leurs compétences permettent d'envisager des évolutions de carrière favorables.

Le lycée propose une Formation Complémentaire à Initiative Locale, à l'issue du baccalauréat, pour préparer des concours afin d'intégrer la sécurité et la sûreté de la fonction publique (gendarmerie, police, armée).

Deux BTS sont accessibles Métiers des services à l'Environnement et Management opérationnel sécurité-sûreté.

